



SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (STS)

Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)



Composante
UFR Sciences
de Santé



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

Formation avec accès santé : Oui

Objectifs

La formation a pour objectif l'acquisition de connaissances scientifiques de base, indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers médicaux et paramédicaux. Les formations permettent l'orientation progressive de l'étudiant vers la filière la plus adaptée à ses connaissances, ses compétences, son projet d'études et ses aptitudes ainsi que l'organisation d'enseignements communs entre plusieurs filières pour favoriser l'acquisition de pratiques professionnelles partagées et coordonnées (arrêté du 4 novembre 2019).

Organisation

Contrôle des connaissances

Modalités de contrôle des connaissances :

Le contrôle des connaissances est organisé par l'UFR des Sciences de Santé à la fin de chaque semestre d'enseignement. Les Mineures Filiarisées sont organisées par les composantes qui les proposent. L'ensemble des épreuves de tronc commun et spécifiques combinent des

Questions à Réponse Unique (QRU), des Questions à réponses multiples (QRM), et potentiellement des Questions à Réponse Ouvertes Courtes (QROC), exception faite de l'épreuve de l'UE Anglais II qui sera réalisée sous forme rédactionnelle au second semestre. Durant le 2nd semestre, certains enseignements sont mutualisés.

Règles de validation et de capitalisation :

Validation et crédits européens (ECTS) :

Les unités d'enseignement, semestres et année sont validés :

- Soit par obtention de chacun des éléments qui la (le) composent ;
- Soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

Admission

Conditions d'accès

Modalités d'accès à l'année de formation :

* De plein droit :

Pour être admis à s'inscrire dans le Parcours Accès Santé Spécifique, les candidats doivent déposer leurs candidatures sur la plateforme Parcoursup, et être titulaire :

soit du baccalauréat ;

soit du diplôme d'accès aux études universitaires ;

soit d'un diplôme français ou étranger (de l'Union Européenne, de l'Espace Economique



Européen ou de la Confédération Suisse) admis en dispense ou équivalence du baccalauréat en application de la réglementation nationale.

* Sur sélection :

Dans le cas d'une réorientation, pour les étudiants n'ayant eu aucune inscription PASS, suivre la procédure Parcoursup.

* Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

- En formation initiale : suivre la procédure Parcoursup
- En formation continue : s'adresser à l'UMDPCS (Unité Mixte de Développement Continu en Santé)

Droits de scolarité

Droits nationaux L1 (170€ pour l'année 2023-2024)

Et après


Poursuite d'études


Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :


Le PASS permet la poursuite d'études vers les formations : Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique, les métiers de la rééducation et/ ou vers une L2 définie par le choix de la mineure filialisée.

Infos pratiques

Campus

 Campus de Dijon

 Campus de Nevers

 Campus d'Auxerre



Programme

Organisation

Validation de l'année :

À l'issue des épreuves de second semestre, le jury se réunit et délibère sur la validation des résultats de l'année.

À la suite de cette délibération, les étudiants sauront s'ils ont validé leur année de PASS.

1. S'ils ont validé leur PASS : ils peuvent intégrer le processus de sélection pour l'accès en 2e année d'une filière Santé.
2. S'ils n'ont pas validé leur PASS (note inférieure à 10/20) : ils sont autorisés à se présenter aux épreuves de 2e session (rattrapages). Ces étudiants n'auront pas la possibilité d'intégrer les études de Santé. En cas de retard à une épreuve, les étudiants doivent impérativement se présenter sur le lieu de l'épreuve et se signaler au personnel de la scolarité.

Les résultats individuels détaillés (notes, classement, moyenne) seront consultables sur le site :

<https://ent.u-bourgogne.fr> (onglet « Scolarité », rubrique « Résultats aux examens »). Aucun relevé de notes provisoire ne sera édité.

3 mentions seront données :

- ADM (Admis) = l'étudiant a validé son année avec une moyenne supérieure à 10/20 ;
- AJ (Ajourné) = l'étudiant n'a pas validé son année avec une moyenne inférieure à 10/20 ;
- DEF (Défaillant) = l'étudiant ne s'est pas présenté à toutes les épreuves et n'a donc pas validé son année.

Les étudiants ayant obtenu la mention AJ ou DEF sont autorisés à se présenter aux épreuves de deuxième session (rattrapages).

Processus pour l'accès en 2e année des études de Santé :

1er groupe d'épreuve

Sur la base des résultats de l'année PASS et L.AS, un jury de sélection définit, sur la base de critères qu'il aura fixés, deux seuils par filière.

Les étudiants dont la note se situe au-dessus du 1er seuil et qui satisfont aux critères de sélection bénéficient d'une admission directe.

Les étudiants classés en rang utile auront un résultat « Admis avant choix ». Les N étudiants suivants auront un résultat « Liste complémentaire », N variant selon le numerus apertus de chaque filière.

- Les étudiants dont la note se situe entre le 1er et le 2e seuil seront convoqués à des épreuves orales de compétence.
- Les étudiants dont la note se situe en dessous du 2e seuil auront un résultat « ajourné » et seront exclus du choix préférentiel des filières. Toutefois ils auront la possibilité d'accéder à la 2e année de licence de leur mineure filiarisée et de retenter leur chance. Ils pourront aussi accéder à la 2e année d'une licence « autre » à l'Université. (sur étude de dossier par l'UFR concerné)

À l'issue de cette délibération, la première période de choix au processus de sélection s'ouvrira sur l'ENT. Les étudiants pourront candidater sur les filières choisies. Leurs vœux devront impérativement être hiérarchisés, (<https://ent.u-bourgogne.fr>, onglet « Scolarité », rubrique « Choix de filières »). A la fin de cette première période de choix, une application traitera automatiquement et simultanément le choix des étudiants dans toutes les filières, dans le respect du nombre de places disponibles. Les étudiants pourront ensuite consulter les résultats définitifs du premier groupe d'épreuve sur leur ENT, le mardi 11 juin 2024.

Un étudiant admis directement à deux filières doit en choisir une parmi les deux et donc renoncer à l'autre filière.

Un étudiant admis directement à une filière et admis à passer l'oral à la seconde filière peut choisir la filière dans laquelle l'admission est directe OU choisir de passer les oraux pour tenter d'obtenir la deuxième filière. ATTENTION , il perd alors la possibilité d'admission directe pour la première filière et doit passer l'oral pour la première ET la deuxième filière.



2e groupe d'épreuve

À la suite de la publication des résultats du premier groupe d'épreuve, les étudiants « AU2G » (ceux dont la note se situe entre le 1er et le 2e seuil) sont autorisés à composer au second groupe d'épreuve (les oraux PASS-LAS).

Les oraux se dérouleront du lundi 24 au vendredi 28 juin 2024.

Après cette période, le jury de sélection délibérera sur les résultats des oraux.

Les étudiants classés en rang utile auront un résultat «Admis avant choix». Les N étudiants suivants auront un résultat «Liste complémentaire», N variant selon le numerus apertus de chaque filière. Les derniers auront un résultat «ajourné» et ne participeront pas au choix préférentiel des filières. Suite à la publication des résultats provisoires du second groupe d'épreuve, la seconde période de choix du processus de sélection s'ouvrira sur l'ENT. Les étudiants concernés devront impérativement hiérarchiser leurs vœux, du vendredi 5 au dimanche 7 juillet 2024. (<https://ent.u-bourgogne.fr>, onglet « Scolarité », rubrique « Choix de filières »).

À la fin de cette seconde période de choix, une application traitera automatiquement et simultanément le choix des étudiants dans toutes les filières, dans le respect du nombre de places disponibles. Les étudiants pourront consulter les résultats définitifs du second groupe d'épreuve sur leur ENT, le mercredi 10 juillet 2024

Semestre 1

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Morphologie Physiologie I	UE		50h				5
Chimie / Biochimie	UE						6,5
Chimie	Elément constitutif		10,5h	4,5h			
Biochimie, Biomolécules et Métabolisme	Elément constitutif		48h	4,5h			
Biophysique	UE		27h	9h			3,5
Biologie cellulaire	UE		57h	3h			6
Projet études	UE						2
Forum des metiers	Elément constitutif		8h				
Préparation aux oraux	Elément constitutif		6h	6h			
Anglais 1	UE			10h			1
Mineures Filiarisées 1	UE						
Mineure Philosophie	UE						5
Philosophie - Pensée critique	Elément constitutif		18h				2
L'histoire du corps dans l'Antiquité	Elément constitutif		12h				1
Santé et valeurs dans l'histoire de la philosophie moderne et contemporaine	Elément constitutif		18h				2
Mineure Droit	UE						5



Culture juridique	Elément constitutif	15h					2
Introduction aux concepts juridiques fondamentaux	Elément constitutif	15h					2
Grands procès sanitaires	Elément constitutif	15h					1
Mineure STAPS	UE						5
Psychologie du sport	Elément constitutif	12h					1,25
Sociologie	Elément constitutif	12h					1,25
Polyvalence 1	Elément constitutif	9h					1
Polyvalence 2	Elément constitutif	9h					1
Spécialité Sportive	Elément constitutif						0,5
Mineure Langues	UE						5
Introduction au droit et à l'économie	Elément constitutif	36h					2
Maitrise de la langue B : Allemand/Espagnol/Italien	Elément constitutif	18h					3
Compréhension/expression écrit	Elément constitutif						
Mineure SVTE	UE						5
Diversité du règne végétal	Elément constitutif	18h					
Structure et fonctions des plantes	Elément constitutif	12h					
Classification et diversité du règne animal	Elément constitutif	20h					
Mineure Sciences et Techniques	UE						5
Physique générale 1	Elément constitutif	12,5h	12,5h				
Physique générale 2	Elément constitutif	12,5h	12,5h				
Mineure Psychologie	UE						5
Psychologie sociale	Elément constitutif	20h					
Psychologie clinique	Elément constitutif						
Psychologie du développement	Elément constitutif	20h					

Semestre 2

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Morphologie Physiologie 2	UE		30h				3



Santé publique	UE	34,5h	10,5h	4,5
Médicament	UE	16h		1,5
Intro pathologie-thérapeutique	UE	30h		3
Initiation recherche	UE	16,5h	8h	2,5
Communication déontologie	UE			2,5
Cadre éthique, légal, déontologie	Elément constitutif	15h		
Psychologie médicale	Elément constitutif	10h		
Anglais 2	UE		10h	1
Mineures Filiarisée 2	UE			5
Mineure Philosophie S2	UE			5
Philosophie du handicap : Le corps vécu	Elément constitutif	40h		
Philosophie du handicap : Le corps vécu	Elément constitutif	12h		
Mineure Droit S2	UE			5
Pouvoirs publics et gestion des crises sanitaires	Elément constitutif	12h		2
Droit et environnement	Elément constitutif	12h		1
Contextualisation juridique des métiers de la santé : d'hier à aujourd'hui	Elément constitutif	13h		2
Mineure STAPS S2	UE			5
Psychologie sociale	Elément constitutif	12h		1
Histoire du Sport	Elément constitutif	12h		1
Polyvalence 3 (SUAPS)	Elément constitutif			0,5
Polyvalence 4	Elément constitutif		9h	1
Polyvalence 5	Elément constitutif		9h	1
Polyvalence 6 (SUAPS)	Elément constitutif			0,5
Mineure Langues S2	UE			5
Société, Economie et Politique - Anglais	Elément constitutif	12h		2
Maîtrise de la langue B : Allemand/Espagnol/Italien Grammaire/ Traduction	Elément constitutif		24h	3
Mineure SVTE S2	UE			5



Initiation aux neurosciences	Elément constitutif	10h		
Sciences de la Terre et de l'Environnement	Elément constitutif	20h		
Bases de l'écologie et de l'évolution	Elément constitutif			
Mineurs Sciences et Techniques S2	UE			5
Atomistique	Elément constitutif	7,5h	10,5h	
Chimie générale	Elément constitutif		6,5h	
Chimie organique	Elément constitutif	6h	3h	
Thermodynamique	Elément constitutif	7,5h	9h	
Mineure Psychologie S2	UE			5
Psychologie cognitive	Elément constitutif	20h		
Méthodologie de la psychologie	Elément constitutif	20h		
UE Spécifique	UE			4
UE Medecine	UE			4
Anatomie de la tête et du cou	Elément constitutif	12h		
Physiologie -Biochimie -Imagerie médicale	Elément constitutif	28h		
UE Pharmacie	UE	36h	4,5h	4
UE Odontologie	UE			4
Anatomie de la tête et du cou	Elément constitutif	12h		
Biologie et santé de l'appareil manducateur	Elément constitutif	28h		
UE Maïeutique	UE	40,5h		4
UE Métiers de la rééducation	UE	40h		4